



Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 28 juin 2021

Président : Monsieur Hichem Tabka

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10.03.2021
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du président du Conseil Général
5. Préavis n° 27 : Comptes 2020
6. Préavis n° 28 : Statuts SDIS
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles et divers

La séance se tient à la cafétéria du gymnase d'Yverdon-les-Bains. Les mesures de distanciations sont respectées.

Le président ouvre la séance à 20h10

1. APPEL

Sur un total de 29 membres, 15 sont présents, 9 sont excusés et 5 sont absents. Le quorum (33% des membres du Conseil Général) est donc atteint.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10.03.2021

Le président note que la **date** correcte à faire figurer sur le procès-verbal est celle du **10 mars 2021**, en lieu et place du 3 mars.

Les remarques par rapport au procès-verbal du Conseil précédent (16.12.2020) ont été scrupuleusement retranscrites au point 4 du procès-verbal du 10 mars.

En l'absence d'autres remarques ou questions, le **procès-verbal du 10.03.2021 est adopté** à 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Aucun nouveau membre n'est présent.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président du Conseil n'a pas de communication particulière à faire.

5. PRÉAVIS N° 27 : COMPTES 2020

Le rassemblement des documents concernant le préavis n° 27 a pris du retard, mais finalement nous avons un dossier à jour et vérifié par une fiduciaire. Le Président remercie la Commission de Gestion qui a passé plus de 6 heures à examiner le préavis.

Madame Mary-Claude Gondoux Cea lit le rapport de la Commission de Gestion.

Celle-ci relève que la révision a été effectuée par la fiduciaire PB Révision d'Yverdon, pour un coût de 1'000 francs (hors TVA). Aucune irrégularité n'ayant été constatée, et malgré certains points soulevés, la Commission recommande l'acceptation du préavis n° 27, ainsi que du rapport de révision. Elle encourage la nouvelle municipalité à poursuivre la collaboration avec la société de révision.

Madame Corinne Roulier demande des éclaircissements par rapport aux actifs transitoires d'un montant de 92'000 francs.

Le boursier communal indique qu'il s'agit du montant payé en trop pour la péréquation et la facture sociale en 2020. Ce montant a été calculé par le canton et figure aux actifs transitoires car il doit rentrer en 2021 dans les caisses de la commune. À cela s'ajoutent, suite à un retard dans la facturation, 168'000 francs d'arriérés d'impôts qui doivent également rentrer.

Madame Corinne Roulier demande ensuite des éclaircissements par rapport aux passifs transitoires d'un montant de 145'451.81 francs au 31.12.2020 (contre 71'310.51 francs au 31.12.2019).

Selon le boursier communal, il s'agit de factures de l'année 2020 qui, par manque de liquidités, doivent être payés en 2021. Ces factures englobent 45'000 francs d'écolages (non encore réglés), les émoluments des municipaux, ainsi qu'un acompte pour la facture sociale. Concernant la facture sociale, Monsieur Bernard Duthé complète qu'un arrangement a été trouvé avec le canton pour un report sur l'année suivante, ce qui participe à l'augmentation de ces passifs.

Mesdames Corinne Roulier et Mary-Claude Gondoux soulignent que le problème ici est le manque de liquidités de la commune.

La municipalité indique que l'argent du canton commence à rentrer dans les caisses et que le compte de la commune est actuellement positif.

Monsieur François Roulier rappelle que le Conseil Général a demandé un suivi des comptes par une fiduciaire et déplore qu'il n'y ait pas de bilan fait au 30 juin 2021 et transmis à la nouvelle municipalité.

Le boursier communal, Monsieur Ferdinand Cornamusaz se tiendra à la disposition de la nouvelle boursière, Madame Joan Fabiola d'Orbe.

La question de Madame Peri Handschin sur la situation des débiteurs ouverts reste sans réponse claire.

Le préavis n° 27 est adopté par 12 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Le rapport de la fiduciaire est approuvé par 8 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions.

6. PRÉAVIS N° 28 : STATUTS SDIS

Les modifications aux statuts du SDIS, relativement mineures selon le Président, doivent être approuvées par l'ensemble des communes concernées.

Monsieur Pierre Heinzer pose la question des implications financières pour la commune de l'adoption des nouveaux statuts.

Selon Monsieur Bernard Duthé, il s'agit d'une augmentation de la contribution de 5.80 francs par habitant, donc 580 francs par année (5.80 francs x 100 habitants).

Madame Mary-Claude Gondoux Cea lit le rapport de la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion propose sans autre commentaire l'acceptation du préavis.

Le préavis n° 28 est adopté par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic, Monsieur Michel Cornamusaz, participe pour des raisons de santé à travers une conférence WhatsApp.

Il se tient à disposition pour aider la nouvelle municipalité et transmet ses salutations et ses remerciements aux Conseillers Généraux.

Les Conseillers Généraux l'applaudissent pour ses 15 ans à la syndiculture et lui souhaitent un prompt rétablissement.

Monsieur Julien Leuthold communique les éléments suivants :

- La STRID va renforcer les contrôles contre les fraudes sur les sacs poubelle, ce qui va probablement entraîner des frais supplémentaires pour la commune.

- La situation de la STEP s'améliore progressivement depuis les travaux effectués en début d'année, mais il reste des problèmes, mentionnés dans un tout-ménage fin mai ; Monsieur Leuthold rappelle qu'il est important de ne rien jeter dans les toilettes (ni lingettes, ni masques, ...) afin d'éviter les problèmes de dépôt à la STEP. Nous sommes encore au-dessus des normes admises et des solutions sont en cours d'investigation. Le coût moyen des équipements électromécaniques s'élève à 3'000 francs par année. À l'avenir il est possible d'envisager d'installer un dégrilleur (pour 36'000 francs plus les frais de maçonnerie), et d'échanger les compresseurs existants qui arrivent en bout de course (coût d'environ 12'000 francs) ; le dossier passera à la nouvelle municipalité.

- Concernant l'école d'Yvonand, un bâtiment provisoire de 6 classes est en construction cet été ; la construction de la salle de gym triple arrive quant à elle à terme, dans le respect des coûts et des délais, elle inclura un réfectoire et devrait être livrée début 2022. Suite à cette livraison, le bâtiment de gymnastique existant sera détruit pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment avec 16 à 24 classes pour l'horizon 2024- 2025.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Madame Corinne Roulier fait remarquer que les convocations au Conseil Général n'ont pas été déposées dans les boîtes aux lettres.

Le Président explique qu'elles ont été envoyées uniquement par mail, et qu'une convocation a été affichée au pilier public.

Madame Corinne Roulier rappelle que c'était une demande faite lors d'un conseil précédent.

Ce point posant problème aux Conseillers qui n'ont pas de boîte mail, les convocations seront à l'avenir (à nouveau) distribués sous forme papier dans les boîtes aux lettres des Conseillers concernés.

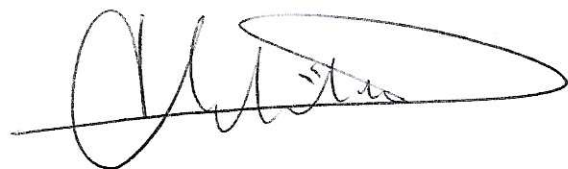
Monsieur Ruzhdi Miftari s'étonne d'avoir reçu les factures de la commune pour les 3 dernières années en une seule fois et en retard, ce qui peut poser problème pour leur règlement. Madame Peri Handschin ajoute que son fils a été dans une situation similaire.

Pour clore ce débat, Monsieur Roulier indique que ce problème est mentionné dans le rapport de la Commission de Gestion, qu'il est lié à la situation exceptionnelle du boursier communal et propose aux personnes concernées de demander un arrangement de paiement à la municipalité.

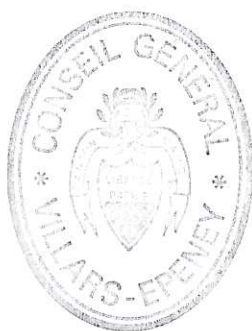
Le Président du Conseil Général, Monsieur Hichem Tabka, remercie l'ancienne municipalité pour son travail, souhaite du courage à la nouvelle municipalité au vu des chantiers à venir, et clôt la séance à 20h45.

Le Président

Le secrétaire



Monsieur Hichem Tabka



Monsieur Attila Krüzsely